Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Pacs et dettes: solidaire ou non?

Par pierrot34

bonjour à tous
voici ma situation: ma compagne pacs a contracté des dettes par crédits pour une somme relativement importante, sans m'en parler. elle a également signé à ma place et fourni des documents me concernant afin d'obtenir ces crédits. nous nous sommes pacsé en 2009. dans quelle mesure puis-je être tenu solidaire de ces dettes aux vue des articles 515-4 du code civil et 313-7 du code de la consommation?
merci d'avance et à bientôt.